

Désignation des membres des instances de l'ENS de Lyon

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,
Vu la décision n°18-147 en date du 9 décembre 2018 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu les opérations électorales au CA, CS et CEVE et leur proclamation le 13 novembre 2018,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 mars 2019, prend la délibération suivante :

Article 1.

Les membres concernés du conseil d'administration de l'ENS de Lyon ont approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les désignations au sein des instances suivantes :

Le conseil des études et de la vie étudiante

- Représentants du collège « élèves et étudiants » élus au conseil d'administration :
 - Rémy Cerda,
 - Léna Pamboutzoglou

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

La commission des finances

- Représentant du collège « élèves et étudiants » élu au conseil d'administration : Rémy Cerda.

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

Le conseil de discipline

- Représentants des élèves élus au conseil d'administration, au conseil scientifique ou au conseil des études et de la vie étudiante :
 - Aurore Flamion,
 - Élodie Bouhier,

- Morgan Le Calvez,
- Benoît Auclair, suppléant.
- Représentants des étudiants élus au conseil d'administration, au conseil scientifique ou au conseil des études et de la vie étudiante :
 - Léna Pamboutzoglou,
 - Adèle Daumas,
 - Laureline Pinault,
 - Jonathan Lalieu, suppléant.

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

La commission de suivi de l'engagement décennal

- Représentants des normaliens élèves :
 - Aurore Flamion,
 - Laureline Pinault.

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

- Représentants titulaires des élèves et des étudiants :
 - Adèle Daumas,
 - Mathilde Ruby.
- Représentants suppléants des élèves et des étudiants :
 - Aurore Flamion,
 - Marine Lolacono.

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

Le conseil documentaire

- Représentants titulaires des élèves et des étudiants : Elodie Bouhier.

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

Article 2.

Le mandat des membres des instances prend effet le 14 mars 2019 et est valable jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Fait à Lyon, le 14 mars 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON